

Etudes préalables à l'aménagement des espaces publics du centre-bourg du Temple-sur-Lot



RAPPORT DE PRESENTATION au Groupe d'Action Locale

Programme LEADER « Vallée du Lot 47 »

Maître d'ouvrage : Commune de Le Temple-sur-Lot

Adresse : Mairie de Le Temple-sur-Lot

Tél fixe : 05.53.01.08.04

Contact : Marie-José CARAVATI

Mail : mairieletemple47@wanadoo.fr

Objectif opérationnel de la stratégie Leader “Vallée du Lot 47”

1.1 : Repenser l'aménagement des centres-bourgs

1- PROBLEMATIQUE ET CONTEXTE :

Le Temple-sur-Lot, un bourg à forte valeur patrimoniale

Le Temple sur lot, commune de 1 000 habitants située en partie centrale du département, est implantée à moins d'une vingtaine de kilomètres d'Aiguillon et de Villeneuve sur Lot, sur la rive gauche du Lot.

Implantée dans le fond de la vallée, la commune du Temple sur Lot est installée au cœur d'un paysage agricole organisé autour de vergers et de cultures maraîchères.

La « rupture » qui existait auparavant entre un paysage agricole ouvert et un paysage habité, bâti et plus fermé, est en passe de disparaître...

Dans le cas du Temple sur Lot, cette mutation de paysage, associé au caractère routier des aménagements le long de la RD 911, rend difficile la lecture du bourg ancien lors de sa traversée, et n'invite pas à la halte et à la découverte. Le caractère rectiligne de cette voie renforce cette perception.

Le cœur historique du Temple sur Lot s'organise autour d'une commanderie (construite au XIIIème siècle par les Templiers) et une amorce de bastide à l'Est de ce noyau originel. La commune s'est développée au fil des siècles autour de cet ensemble bâti, jusqu'à s'étendre dans les dernières décennies de l'autre côté de la route départementale.

Outre son patrimoine architectural, l'attrait touristique de la commune s'articule autour de 2 pôles :

- d'une part, une base nautique implantée sur les berges du Lot qui accueille chaque année 8 000 utilisateurs internationaux,
- d'autre part, un jardin pépinière de nénuphars (Domaine Latour-Marliac) qui reçoit quant à lui environ 15 000 visiteurs par an (avec un label « jardin remarquable »).

Un petit pôle de services et de commerces à conforter

L'investissement dans le bourg au niveau des commerces et services a été important et l'objectif est de consolider ce tissu local à l'intérieur du bourg. On y trouve un multi-services (alimentation, tabac, presse, bar, snack,...), une boulangerie-pâtisserie, un commerce d'électroménager, un point presse, un salon de coiffure, un restaurant/bar/traiteur de la Commanderie, et une maison de retraite d'une petite vingtaine de lits...

Des espaces publics datés et peu fonctionnels

La perception de ce centre-bourg depuis la RD 911 est très orientée, avec la perception que l'on a des espaces publics au premier plan de la Commanderie et de la mairie. Les bassins situés devant la Commanderie et les parkings qui y ont été aménagés depuis les années 90, renvoient une image quelque peu décalée, peu valorisante et inadaptée.

Les pièces d'eau (avec jets) entre la route départementale et la Commanderie ont été conçues pour évoquer les anciennes douves... Il semble qu'elles aient été réalisées au-dessus du pied du bâtiment de la Commanderie, modifiant sensiblement son échelle et la perception que l'on pouvait en avoir. Ces pièces d'eau sont aujourd'hui

dégradées (fuites) et ne sont exploitées que saisonnièrement. De plus, la couleur utilisée pour le fond et les abords des pièces d'eau rappelle celle des piscines publiques ou privées...

Le patrimoine assez majestueux situé en bord de route et de village mérite d'être mieux mis en valeur. L'aménagement entre Commanderie et RD 911, apparaît quelque peu « daté » et de ce fait, n'évoque pas un bourg attrayant, engageant et dynamique.

Le caractère patrimonial du centre-bourg et ses qualités architecturales et urbaines pourraient être mieux révélés par un aménagement adapté d'espaces publics.



Une traversée de bourg problématique

L'axe routier très « passant » que constitue la RD 911 (reliant Ste Livrade sur Lot et Villeneuve sur Lot à Tonneins et Aiguillon) est le support d'une urbanisation linéaire, lâche et peu qualitative (commerces et bâtiments d'activités) qui tend peu à peu à coloniser tout le linéaire de cette voie. Il en résulte une confusion pour l'automobiliste : les entrées de bourgs ne sont plus franches car les interruptions d'urbanisation sont trop réduites.

L'urbanisation s'étant développée au-delà de la RD 911, la commune est donc désormais traversée par cette route qui peut être comme :

- une colonne vertébrale entre urbanisations ancienne et récente
- un support à l'urbanisation liée aux activités et aux exploitations locales (artisanat, coopérative...)
- mais aussi comme une rupture franche, vectrice de nuisances et d'insécurité.

Il est à noter qu'un passage piéton souterrain (daté et routier lui aussi) existe sous la RD 911. Il permet de relier la base nautique et le centre-bourg du Temple sur Lot.

La RD 911, problématiques relevées :

- un axe très dilaté favorisant la vitesse de ses usagers et ne permettant pas d'identifier l'entrée dans le centre-bourg,
- le traitement des abords de cette route départementale qui n'est pas structurant mais distendu,
- les plantations qui la bordent sont éloignées, disparates et apparaissent sans cohérence avec l'échelle de cet axe et le patrimoine traversé,
- Rien n'incite à l'invitation et à la découverte du patrimoine du Temple sur Lot, à la fréquentation des commerces et au « signalement » de la base nautique ou des autres équipements touristiques depuis cette voie. Son traitement actuel, très routier, doit être amélioré.

Un réaménagement de cet axe, associé à l'aménagement d'une liaison piétonne plus sécurisée et plus engageante pourrait être un point de départ pour libérer le cœur du bourg d'une partie des stationnements et engendrer des espaces publics plus qualitatifs et plus largement voués aux piétons.

2- NATURE ET OBJECTIFS DU PROJET :

Il convient aujourd'hui de s'orienter vers une politique d'aménagements qui soit cohérente, adaptée et « globale » pour permettre une pérennité et une durabilité des investissements à venir pour le centre-bourg du Temple-sur-lot.

Ces axes d'aménagements doivent être nourris par une étude préalable globale, capable de déterminer à l'échelle du bourg, les dysfonctionnements, les potentialités et les enjeux.

Cette étude définira les actions à conduire, leur niveau de priorité, et proposera des principes d'aménagements chiffrés. Ces deniers permettront à la commune de poursuivre à long et moyen terme son action de requalification et d'aménagement des espaces publics du centre-bourg.

Pour conduire cette étude, un groupe de pilotage sera constitué et comprendra outre les élus ayant en charge les différents domaines abordés :

- le CAUE 47,
- le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 47,
- la CCI du Lot et Garonne,
- les services du Conseil Départemental de Lot et Garonne,
- un représentant des commerces locaux,
- un représentant de la population du bourg,
- le Directeur de la SAELM d'exploitation de la Base de plein air,
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée du Lot 47...

Cette liste n'est pas limitative. Divers spécialistes ou responsables d'associations ou de structures pourront être conviés si besoin.

Elaboration d'un projet urbain durable

L'objectif principal est d'avoir un projet cohérent à l'échelle du bourg, comprenant les aménagements des espaces publics (intégrant l'enfouissement des réseaux, la conception lumière, les revêtements de sols, la plantation de ces espaces,...) de manière à :

- Mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de la commune,
- Obtenir une cohérence à l'échelle du bourg (cohérence des revêtements, des plantations, du mobilier, des parcours, ...)
- Offrir des espaces publics plus polyvalents et moins systématiquement consacrés au stationnement (espaces polyvalents, multifonctionnels,...)
- Renforcer l'identité du centre bourg dès les entrées et tout au long de sa traversée,
- Obtenir des espaces conformes aux règles d'accessibilité en vigueur,
- Inclure une réorganisation et une hiérarchisation des stationnements pour libérer des surfaces entièrement piétonnes,
- Favoriser l'arrivée d'activités économiques (commerces, marché de plein vent, etc) et préserver les activités en place
- Rendre le bourg plus attractif (amélioration du cadre de vie des habitants et amélioration du potentiel touristique du bourg,
- Réintroduire la composante végétale en cœur de bourg. La végétation pourra par exemple être utilisée pour structurer les abords de la RD 911,
- Proposer un parcours de découverte du centre-bourg.

3- DESCRIPTIF DU PROJET :

La mission d'étude préalable comportera trois phases : le diagnostic, la formalisation d'un programme d'aménagement et la définition des actions à court et moyen terme.

Le diagnostic aura pour but de :

- Collecter et analyser les études déjà réalisées sur le centre bourg,
- Dresser un état des lieux du centre bourg, notamment en ce qui concerne ses caractères patrimoniaux en répertoriant les typologies architecturales existantes pour permettre une meilleure connaissance du bâti ancien,
- Analyser les données issues de cet état des lieux, identifier les problématiques liées à l'entretien, aux matériaux mis en œuvre, etc.,
- Définir les enjeux d'aménagement découlant de l'analyse.

La formalisation du programme d'aménagement d'espaces publics et de développement commercial et touristique à l'échelle du bourg répondra aux constats, aux analyses et aux enjeux définis par le diagnostic.

Ce programme d'aménagement concernera :

Plan de circulation et de stationnement :

- proposer des zones de stationnement selon la fréquentation et les usages (riverains, employés, touristes, jours de manifestation ...) en limitant le stationnement de longue durée dans le cœur du bourg, en privilégiant plusieurs zones de stationnement périphériques pour les touristes et les personnes travaillant dans le centre bourg,
- penser à l'accès, aux livraisons des commerces et aux besoins de stationnement (jours de marchés, stationnement des commerçants non sédentaires et de la clientèle, etc),
- créer, renforcer et sécuriser les déplacements piétons à partir des lieux de stationnement jusqu'aux commerces et aux lieux emblématiques du bourg, repérer et esquisser des solutions concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- proposer une signalisation routière et une signalétique adaptées à ce nouveau fonctionnement,
- proposer un parcours piéton touristique invitant à la découverte du patrimoine qui traverserait les espaces publics emblématiques et différentes ambiances paysagères,
- privilégier des espaces partagés sans différenciation altimétrique « trottoirs/chaussée »,
- minimiser l'emprise circulaire en réfléchissant à la mise en place de sens uniques lorsque les rues sont étroites.

Schéma d'aménagement :

- proposer des esquisses d'aménagement concernant les espaces publics et les rues ciblées dans le diagnostic,
- valoriser et mettre en valeur les espaces publics emblématiques,
- proposer des principes de réintroduction du végétal pour que ce dernier soit utilisé de manière cohérente et récurrente dans le bourg.

Développement commercial :

- élaborer un projet d'aménagement propice à la pérennisation des commerces existants, et éventuellement à l'installation de commerces et services complémentaires au tissu commercial actuel. Ceci pourrait se traduire à travers : les marchés de producteurs, les commerces non sédentaires et l'artisanat,
- la proposition d'aménagements urbains favorisant le développement du commerce, de l'artisanat, de l'artisanat d'art et des services de proximité du bourg,
- un point sur la signalétique et sur l'accessibilité.

Préfiguration de l'esquisse d'aménagement autour des espaces publics compris entre Commanderie/Mairie/commerce multiple rural et RD 911 :

En lien avec les scénarios à l'échelle globale du bourg, un zoom particulier sera fait autour de la Commanderie. Ce travail vise à se pencher sur l'aménagement des espaces publics visibles depuis la RD 911 car ce sont eux qui font l'image et l'identité du Temple sur Lot, ce sont eux qui sont susceptibles d'inciter à une découverte plus approfondie du cœur du bourg et à une fréquentation accrue des commerces, car enfin ce sont eux qui regroupent la majeure partie des commerces et équipements de la commune.

Ce travail consistera à dégager les grandes lignes de projet d'aménagement (zone de stationnement, nature des revêtements, plantations, éclairage, mobilier, accès commerces, continuités piétonnes...) Ce principe d'aménagement sera accompagné d'un pré-chiffrage.

Définition des actions à court et moyen terme

Cette phase comprendra :

- un découpage géographique temporel des actions pour permettre une première organisation d'actions sur quelques années. Le périmètre de chaque projet sera clairement identifié et justifié pour favoriser le bon déroulement dans le temps et dans l'espace de chaque action.
- la finalisation de l'esquisse d'aménagement des espaces publics compris entre Commanderie/Mairie/commerce multiple rural et RD 911, comprenant une préfiguration de la durée et du phasage possible de ces travaux, une estimation du montant des travaux.
- une ou des propositions d'aménagement et de développement des premières actions à mener sur le reste du centre-bourg.

4- INNOVATION ATTENDUE PAR LE PROJET :

Un Plan Guide d'aménagement sur le long terme pour répondre aux différentes problématiques du centre-bourg

Cette étude permet d'avoir une vision à long terme pour l'aménagement du centre-bourg. Elle donne une feuille de route pour la prochaine décennie, voire au-delà, aux aménagements à conduire sur la commune du Temple-sur-Lot, assurant ainsi une cohérence urbaine dans son développement.

Elle est pluridisciplinaire. Elle n'apporte pas des réponses uniquement architecturales, elle traite également des questions de circulation, de paysage, de mise en valeur du patrimoine touristique, d'attractivité économique, de développement durable.

Une étude partagée entre un grand nombre d'acteurs locaux

Un comité de pilotage a été constitué. Il comprend outre les élus en charge les différents domaines abordés, le CAUE 47 – Le STAP 47 – la CCI du Lot et Garonne – les services du Conseil Départemental de Lot et Garonne – un représentant des commerces locaux, un représentant de la population du bourg, le directeur de la SAEML d'exploitation de la base de plein air – le SMAVLOT.

Cette étude est menée en concertation avec la SAMEL D'EXPLOITATION DE LA BASE DE PLEIN AIR qui souhaite au travers son projet d'extension développer l'accueil des PMR qui permettra d'obtenir des espaces conformes aux règles d'accessibilité en vigueur.

Des pistes d'aménagement pour un centre-bourg plus attractif et plus économe

Ce projet est associé à la création d'un parcours pédagogique qui décrira la faune, la flore et le petit patrimoine existant. Cet aspect n'a jamais été pris en compte par la commune.

Dans le cadre du développement durable, les bassins énergivores en eau, électricité et moyens humains seront remplacés par une esplanade minérale.

La redéfinition des emplacements de stationnement et la modification de l'entrée du village seront une attractivité nouvelle pour la commune et ses commerces.

5- CALENDRIER

Année 2015 : élaboration du cahier des charges et sélection du prestataire

- élaboration du cahier des charges en collaboration avec le CAUE 47
- 1^{ère} consultation déclarée infructueuse pour insuffisance de candidats
- 2^{ème} consultation : présélection de 4 candidats – présentation d’une offre technique et financière – oral des candidats
- 28 décembre 2015 signature acte d’engagement avec le bureau d’études retenu.

Année 2016 : réalisation de l’étude

Réunions tenues (Comité de pilotage et comité technique) :

22 janvier – 10 février - 25 mars – 26 mai – 24 juin – 13 septembre

Le conseil municipal doit maintenant définir les secteurs prioritaires. Ensuite le plan d’aménagement et le programme d’actions devront être **présentés sous forme d’exposition afin de permettre aux élus de faire une présentation au public**. Il y sera présenté les éléments clés du diagnostic, les enjeux, les orientations retenues et le plan de l’aménagement.

6- ESTIMATIF DES DEPENSES

La commune récupèrera la TVA puisqu’il s’agit d’une étude financée sur le budget investissement

Détail des dépenses (en €)	Coût HT	Coût TTC	Montant éligible Leader*
Etude préalable	19 850 €	23 820 €	20 000 €
Total	19 850 €	23 820 €	20 000 €

7- PLAN DE FINANCEMENT ESTIMATIF*

Plan de Financement		
Subvention	Montant	%
LEADER	10 520,50 €	53 %
<i>Cofinanceurs à solliciter</i>	<i>5 359,50 € (maximum)</i>	<i>27 %</i>
<i>Autofinancement</i>	<i>3 970 € (minimum)</i>	<i>20 %</i>
TOTAL assiette éligible	19 850 € HT	100%

*L’assiette maximum éligible aux subventions pour ce type de projet est de 20 000€ avec un Taux Maximum d’Aides Publiques de 100% pour une collectivité.